

## **ANNEXE 2**

**Vérification du dimensionnement du projet par rapport au dossier initial**

## 1) Gisement des entrants

Pour rappel, le dossier initial d'enregistrement prévoyait un traitement des biodéchets sur le site METHA-GAROTERIE avant transfert vers la plate-forme de compostage d'ARCAVI qui jouxte le site de méthanisation. Il était prévu, en deuxième phase de projet, l'intégration des biodéchets dans l'unité de méthanisation. L'installation était suffisamment dimensionnée dès l'origine pour prévoir les augmentations de capacité.

Les évolutions du gisement prévisionnel des entrants s'articulent afin de limiter la capacité globale maximale de traitement par méthanisation à 32 000 t/an, soit 88 t/j. L'apport des biodéchets se fera progressivement dans le temps suivant le déploiement des collectes sélectives imposées à tous les producteurs de déchets organiques par la réglementation actuelle. Il est donc prévu des apports complémentaires de déchets verts broyés, tontes et maïs pour pallier les manques d'apports de biodéchets.

L'installation est disposée à traiter les jus de compost en provenance de la plate-forme de compostage d'ARCAVI.

Pour faciliter la compréhension, le tableau ci-dessous compare les entrants présentés dans le dossier initial et ceux actualisés.

	AUTORISATION ICPE INITIALE	DOSSIER ACTUALISE
FUMIER (t/an)	12 315	15 000 <sup>(1)</sup>
LISIER (t/an)	5 180	8 000 <sup>(1)</sup>
MAIS (t/an)		1 500 <sup>(1)</sup>
DECHETS VERTS BROYES +TONTES (t/an)	2 000	5 000 <sup>(1)</sup>
BIODECHETS (t/an)		8 000 <sup>(1)</sup>
Ensilage d'herbe (t/an)	200	0
Menue paille (t/an)	100	0
CIVE (t/an)	400	0
Jus de compost (m3)		2 000 <sup>(1)</sup>
Lactoserum (t/an)	104	0
BIODECHETS EN TRANSIT (Volume susceptible d'être présent)	600 m <sup>3</sup>	600 m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Quantités non cumulables : capacité maximale de traitement par méthanisation étant de 32 000 t/an.

## 2) Etat des stockages

Conciderant les éléments suivants :

- les déchets verts et tontes sont préparés par broyage et criblage sur la plate forme de compostage d'ARCAVI. Les apports de déchets verts broyés et tontes sur le site de méthanisation de la SAS METHA-GAROTERIE sont réalisés suivant les besoins de méthanisation,

- le maïs est produit par des agriculteurs partenaires du projet, après ensilage le maïs est stocké sur le site de méthanisation en partie et le restant sur des plates formes aux normes dans les exploitations agricoles. Les agriculteurs fournissent le maïs ensilé stocké dans leur exploitation suivant les besoins de méthanisation.

Le tableau suivant compare les stockages actualisés par rapport à ceux envisagés initialement.

Tableau 2 : Comparaison des stockages du projet METHA-GAROTERIE du dossier actuel par rapport au dossier initial.

	Géométrie du tas	Hauteur maxi (m)	Surface (m <sup>2</sup> )	Volume stock (m <sup>3</sup> )	Densité (t/m <sup>3</sup> )	Poids stock (t)	Surface dossier initial (m <sup>2</sup> )	Volume stock autorisé actuel (m <sup>3</sup> )	Modifications par rapport au dossier initial
STOCKAGE DES ENTRANTS	Réception déchets verts broyés issus de la plate forme ARCAVI	3,5	100	350	0,5	175	100		Absence de modification
	Réception maïs ensilés	3,5	436	1 526	0,5	763	450	900	Augmentation des volumes stockés
	Réception Fumiers	5,4	449	2 427	0,8	1 941	462	1 000	Augmentation des volumes stockés
STOCKAGE DES SORTANTS	Stockage des digestats solides	5,4	1 071	5 781	0,8	4 625	900	3 000	Augmentation des volumes stockés
	Stockage des digestats liquides	Cylindre		11 254		11 254		10 749	Augmentation des volumes stockés

Le volume stocké sur site prévoit 4,5 mois de stockage pour les digestats solides et 10,5 mois pour le stockage des digestats liquides.

A noter, que plusieurs agriculteurs possèdent dans leur exploitation des silos de stockage aux normes pour d'éventuels besoins de stocks tampons des digestats solides avant épandage.

### 3) Adéquation du plan d'épandage actuel

#### 3.1 ANALYSES DE DIGESTAT

Dans le dossier du plan d'épandage actuel, les analyses de digestat fournies sont issues d'une installation de méthanisation intégrant les biodéchets dans le processus de méthanisation similaire à l'unité de méthanisation projetée. Il n'y a pas donc d'incidence sur la qualité des digestats épandus par rapport au dossier actuel.

Analyses digestats	Analyses digestats Phase solide (kg/T)	Phase liquide (kg/m3)
Rapport C/N	19.5	4.6
Matière sèche (%)	22.8 %	7.7 %
Matière organique (%)	19.29	4.70
Azote total (N)	4.94	5.06
Azote ammoniacal (NH4+)	1.66	3
NH4/N	0.34	0.59
Phosphore total (P2O5)	5.67	2.88
Potassium (K2O)	6.48	4.83

Une fois l'unité en fonctionnement, des analyses régulières du digestat seront réalisées afin de valider les éléments pris ici et d'ajuster si besoin les doses d'épandage.

#### 3.2 SURFACES DISPONIBLES SUFFISANTES POUR L'EPANDAGE

En tenant compte de l'évolution des entrants, la mise à jour des valeurs de production de digestats est :

- 12 421 t/an de digestat solide,
- 13 224 t/an de digestat liquide.

Sur la base des éléments du plan d'épandage actuel, le dimensionnement théorique permet de vérifier les surfaces disponibles.

L'apport en azote de l'effluent ne doit pas dépasser 170 kg N/ha de surface épandue

La formule suivante permet de déterminer rapidement la surface nécessaire pour la bonne valorisation d'un effluent organique :

$$\frac{\text{Production d'azote contenue dans l'effluent (kg)} \times \text{période de retour} \times \text{coefficient de sécurité}}{\text{Dose d'apport (N épandue)}}$$

La période de retour correspond à la fréquence moyenne de retour sur une même parcelle.

Selon l'assolement pratiqué sur la parcelle il n'est en général pas possible d'épandre tous les ans sur la même parcelle (ex : surfaces implantées en légumineuses).

Le coefficient de sécurité de 20% permet de prendre en compte les éventuelles exclusions pour causes réglementaires et pédologiques. Il est là aussi pour prendre compte des pertes de surface du plan d'épandage

(défection, modification du parcellaire). Le même raisonnement est mené avec les quantités d'azote produites à savoir :

13 224 <sup>1</sup> t/an de digestat liquide x 5.06 kg N/T = 66 913 kg N

12 421 <sup>2</sup> t/an de digestat solide x 4.94 kg N/T = 61 360 kg N

Soit un total de 128 273 kilogrammes d'azote produit, en théorie, par la future unité de méthanisation.

Avec une période de retour standard de 3 ans et un coefficient de sécurité de 20%, la surface nécessaire à la bonne valorisation de l'azote produit par l'unité de méthanisation serait de :

$(128\,273 \times 3 \times 1.2) / 170 = 2\,751,20$  ha.

Les surfaces référencées dans le plan d'épandage actuel pour l'épandage des digestats sont de 2 800 ha.

Par rapport au calcul théorique des surfaces utilisées, les surfaces actuelles disponibles sont donc suffisantes pour l'épandage des digestats produits en tenant compte d'un coefficient de sécurité de 20%.

#### 4) Adéquation du dimensionnement de l'installation

Le constructeur de l'unité de méthanisation a confirmé par mail du 17/10/2019 que les équipements prévus dans leur offre permettent de traiter jusqu'à 8 000 t/an de biodéchets (voir copie du mail ci-après).

Le bureau d'étude et le constructeur ont confirmé par mail du 01 et 02 octobre 2020 la possibilité d'intégrer dans l'installation prévue des déchets et tontes préparés (voir copie des mails ci-après).

---

<sup>1</sup> Dossier initial : 13 549 t/an,

<sup>2</sup> Dossier initial : 6 880 t/an

## 1) Gisement des entrants

Pour rappel, le dossier initial d'enregistrement prévoyait un traitement des biodéchets sur le site METHA-GAROTERIE avant transfert vers la plate-forme de compostage d'ARCAVI qui jouxte le site de méthanisation. Il était prévu, en deuxième phase de projet, l'intégration des biodéchets dans l'unité de méthanisation. L'installation était suffisamment dimensionnée dès l'origine pour prévoir les augmentations de capacité.

Les évolutions du gisement prévisionnel des entrants s'articulent afin de limiter la capacité globale maximale de traitement par méthanisation à 32 000 t/an, soit 88 t/j. L'apport des biodéchets se fera progressivement dans le temps suivant le déploiement des collectes sélectives imposées à tous les producteurs de déchets organiques par la réglementation actuelle. Il est donc prévu des apports complémentaires de déchets verts broyés, tontes et maïs pour pallier les manques d'apports de biodéchets.

L'installation est disposée à traiter les jus de compost en provenance de la plate-forme de compostage d'ARCAVI.

Pour faciliter la compréhension, le tableau ci-dessous compare les entrants présentés dans le dossier initial et ceux actualisés.

	AUTORISATION ICPE INITIALE	DOSSIER ACTUALISE
FUMIER (t/an)	12 315	15 000 <sup>(1)</sup>
LISIER (t/an)	5 180	8 000 <sup>(1)</sup>
MAIS (t/an)		1 500 <sup>(1)</sup>
DECHETS VERTS BROYES +TONTES (t/an)	2 000	5 000 <sup>(1)</sup>
BIODECHETS (t/an)		8 000 <sup>(1)</sup>
Ensilage d'herbe (t/an)	200	0
Menue paille (t/an)	100	0
CIVE (t/an)	400	0
Jus de compost (m3)		2 000 <sup>(1)</sup>
Lactoserum (t/an)	104	0
BIODECHETS EN TRANSIT (Volume susceptible d'être présent)	600 m <sup>3</sup>	600 m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Quantités non cumulables : capacité maximale de traitement par méthanisation étant de 32 000 t/an.

## 2) Etat des stockages

Concidérant les éléments suivants :

- les déchets verts et tontes sont préparés par broyage et criblage sur la plate forme de compostage d'ARCAVI. Les apports de déchets verts broyés et tontes sur le site de méthanisation de la SAS METHA-GAROTERIE sont réalisés suivant les besoins de méthanisation,
- le maïs est produit par des agriculteurs partenaires du projet, après ensilage le maïs est stocké sur le site de méthanisation en partie et le restant sur des plates formes aux normes dans les exploitations agricoles. Les agriculteurs fournissent le maïs ensilé stocké dans leur exploitation suivant les besoins de méthanisation.

Le tableau suivant compare les stockages actualisés par rapport à ceux envisagés initialement.



Tableau 2 : Comparaison des stockages du projet METHA-GAROTERIE du dossier actuel par rapport au dossier initial.

	Réception déchets verts broyés issus de la plate forme ARCAVI	Réception maïs ensilés	Réception Fumiers	Stockage des digestats solides	Stockage des digestats liquides
	Parallélépipède	Parallélépipède	Parallélépipède	Parallélépipède	Cylindre
	3,5	3,5	5,4	5,4	
	100	436	449	1 071	
	350	1 526	2 427	5 781	11 254
	0,5	0,5	0,8	0,8	
	175	763	1 941	4 625	11 254
	100	450	462	900	
		900	1 000	3 000	10 749
	Absence de modification	Augmentation des volumes stockés	Augmentation des volumes stockés	Augmentation des volumes stockés	Augmentation des volumes stockés
<b>SOTCKAGE DES ENTRANTS</b>					
<b>STOCKAGE DES SORTANTS</b>					

Le volume stocké sur site prévoit 4,5 mois de stockage pour les digestats solides et 10,5 mois pour le stockage des digestats liquides.

A noter, que plusieurs agriculteurs possèdent dans leur exploitation des silos de stockage aux normes pour d'éventuels besoin de stocks tampons des digestats solides avant épandage.

### 3) Adéquation du plan d'épandage actuel

#### 3.1 ANALYSES DE DIGESTAT

Dans le dossier du plan d'épandage actuel, les analyses de digestat fournies sont issues d'une installation de méthanisation intégrant les biodéchets dans le processus de méthanisation similaire à l'unité de méthanisation projetée. Il n'y a pas donc d'incidence sur la qualité des digestats épandus par rapport au dossier actuel.

Analyses digestats	Analyses digestats Phase solide (kg/T)	Phase liquide (kg/m3)
Rapport C/N	19.5	4.6
Matière sèche (%)	22.8 %	7.7 %
Matière organique (%)	19.29	4.70
Azote total (N)	4.94	5.06
Azote ammoniacal (NH4+)	1.66	3
NH4/N	0.34	0.59
Phosphore total (P2O5)	5.67	2.88
Potassium (K2O)	6.48	4.83

Une fois l'unité en fonctionnement, des analyses régulières du digestat seront réalisées afin de valider les éléments pris ici et d'ajuster si besoin les doses d'épandage.

#### 3.2 SURFACES DISPONIBLES SUFFISANTES POUR L'EPANDAGE

En tenant compte de l'évolution des entrants, la mise à jour des valeurs de production de digestats est :

- 12 421 t/an de digestat solide,
- 13 224 t/an de digestat liquide.

Sur la base des éléments du plan d'épandage actuel, le dimensionnement théorique permet de vérifier les surfaces disponibles.

L'apport en azote de l'effluent ne doit pas dépasser 170 kg N/ha de surface épandue

La formule suivante permet de déterminer rapidement la surface nécessaire pour la bonne valorisation d'un effluent organique :

$$\frac{\text{Production d'azote contenue dans l'effluent (kg) x période de retour x coefficient de sécurité}}{\text{Dose d'apport (N épandue)}}$$

La période de retour correspond à la fréquence moyenne de retour sur une même parcelle.

Selon l'assolement pratiqué sur la parcelle il n'est en général pas possible d'épandre tous les ans sur la même parcelle (ex : surfaces implantées en légumineuses).

Le coefficient de sécurité de 20% permet de prendre en compte les éventuelles exclusions pour causes règlementaires et pédologiques. Il est là aussi pour prendre compte des pertes de surface du plan d'épandage

(défection, modification du parcellaire). Le même raisonnement est mené avec les quantités d'azote produites à savoir :

13 224 <sup>1</sup> t/an de digestat liquide x 5.06 kg N/T = 66 913 kg N

12 421 <sup>2</sup> t/an de digestat solide x 4.94 kg N/T = 61 360 kg N

Soit un total de 128 273 kilogrammes d'azote produit, en théorie, par la future unité de méthanisation.

Avec une période de retour standard de 3 ans et un coefficient de sécurité de 20%, la surface nécessaire à la bonne valorisation de l'azote produit par l'unité de méthanisation serait de :

$(128\,273 \times 3 \times 1.2) / 170 = 2\,751,20$  ha.

Les surfaces référencées dans le plan d'épandage actuel pour l'épandage des digestats sont de 2 800 ha.

Par rapport au calcul théorique des surfaces utilisées, les surfaces actuelles disponibles sont donc suffisantes pour l'épandage des digestats produits en tenant compte d'un coefficient de sécurité de 20%.

#### 4) Adéquation du dimensionnement de l'installation

Le constructeur de l'unité de méthanisation a confirmé par mail du 17/10/2019 que les équipements prévus dans leur offre permettent de traiter jusqu'à 8 000 t/an de biodéchets (voir copie du mail ci-après).

Le bureau d'étude et le constructeur ont confirmé par mail du 01 et 02 octobre 2020 la possibilité d'intégrer dans l'installation prévue des déchets et tontes préparés (voir copie des mails ci-après).

---

<sup>1</sup> Dossier initial : 13 549 t/an,

<sup>2</sup> Dossier initial : 6 880 t/an

**talbi anne-lise**

---

**De:** Pierre Paquier <P.Paquier@bts-biogas.com>  
**Envoyé:** jeudi 17 octobre 2019 11:34  
**À:** Alain GIRARD-BLANC; Tuffery Sebastien; talbi anne-lise  
**Cc:** Gilles ROUX  
**Objet:** [INT:]RE: [EXT:]RE: A32629 Méthanisation GAROTERIE

Bonjour,

Nous vous confirmons les données suivantes :

- Le déconditionnement et hygiénisation sont capables de traiter 8.000 t/an
- La digestion est capable d'absorber les 4000 t de soupe sans modifier les volumes.

Par contre les garanties thermiques et électriques seront modifiées (temps de fonctionnement)

Cdt,  
Pierre Paquier

**Pierre Paquier**  
Chef de Projets  
E [P.Paquier@bts-biogas.com](mailto:P.Paquier@bts-biogas.com)  
+33 (0)6 31 79 64 35

**BTS Biogaz SAS**  
12 avenue des Saules  
69922

T +33 (0)4 72 68 8049  
VAT.: FR 57803141779  
[www.bts-biogas.com](http://www.bts-biogas.com)



Follow us:



*harvesting energy!*



The information contained in this e-mail message is strictly confidential and is only addressed to the intended recipient. If you are not the legitimate recipient of this message, you are thereby asked not to read, copy, send to third parties or store this message. If you have received this message in error, please return it to the sender and permanently delete it from your computer. We would also appreciate it if you would inform us of any personal data that may be visible on this page. If you have any questions, please contact us at [info@bts-biogas.com](mailto:info@bts-biogas.com). The information contained in this e-mail message is not intended to be published on the website [www.bts-biogas.com](http://www.bts-biogas.com).

**From:** Alain GIRARD-BLANC <[agirardblanc@elcimai.com](mailto:agirardblanc@elcimai.com)>  
**Sent:** 16 October 2019 09:05  
**To:** Pierre Paquier <[P.Paquier@bts-biogas.com](mailto:P.Paquier@bts-biogas.com)>  
**Cc:** Gilles ROUX <[groux@elcimai.com](mailto:groux@elcimai.com)>  
**Subject:** [EXT:]RE: A32629 Méthanisation GAROTERIE

Bonjour,

Peux-tu également confirmer que les équipements mis en places permet de traiter un tonnage de 8 000 T/an de biodéchets (soit + 4000 T/an par rapport à la solution de base).

Ce point avait été indiqué dans le cahier des charges, en option. Mais, à priori vous avez proposé dans votre offre de base les équipements nécessaires pour ce tonnage supplémentaire.

Merci, pour ta réponse rapide.

Cordialement



**Alain GIRARD-BLANC**  
Chargé d'affaire  
GIRUS-GE  
[agirardblanc@elcimai.com](mailto:agirardblanc@elcimai.com)  
Mob. : 06.10.65.34.19

**De :** Gilles ROUX <[groux@elcimai.com](mailto:groux@elcimai.com)>  
**Envoyé :** mercredi 16 octobre 2019 08:48  
**À :** Pierre Paquier <[P.Paquier@bts-biogas.com](mailto:P.Paquier@bts-biogas.com)>  
**Cc :** talbi anne-lise <[anne-lise.talbi@arcavi.com](mailto:anne-lise.talbi@arcavi.com)>; Alain GIRARD-BLANC <[agirardblanc@elcimai.com](mailto:agirardblanc@elcimai.com)>; Tuffery Sebastien <[sebastien.tuffery@arcavi.com](mailto:sebastien.tuffery@arcavi.com)>  
**Objet :** RE: A32629 Méthanisation GAROTERIE

Bonjour,

Nous n'avons pas eu de retour au message précédent.

Peux-tu confirmer que vous l'avez reçu ?

Nous avons besoin des informations concernant les bilans de puissances électriques (sans réponse de votre part, nous prendrons comme valeurs les informations que vous avez données dans votre offre et s'il faut faire des modifications par la suite, vous en supporterez les conséquences) mais également de la puissance de la chaudière biomasse qui va alimenter l'hygiénisation en fonction de la quantité de produit à hygiéniser (nous n'avons trouvé qu'une consommation globale pour l'année).

A ta disposition si besoin.

Salutations.



**Gilles ROUX**  
Chargé d'affaires  
GIRUS-GE - GIRUS - RVT2  
43 chemin du Vieux Chêne  
38 240 MEYLAN

[groux@elcimai.com](mailto:groux@elcimai.com)  
Tél. : 04.76.00.02.10  
Mob. : 06.16.67.56.74

**De :** Gilles ROUX  
**Envoyé :** lundi 14 octobre 2019 14:50  
**À :** Pierre Paquier <[P.Paquier@bts-biogas.com](mailto:P.Paquier@bts-biogas.com)>  
**Cc :** talbi anne-lise <[anne-lise.talbi@arcavi.com](mailto:anne-lise.talbi@arcavi.com)>; Alain GIRARD-BLANC <[agirardblanc@elcimai.com](mailto:agirardblanc@elcimai.com)>; Tuffery Sebastien <[sebastien.tuffery@arcavi.com](mailto:sebastien.tuffery@arcavi.com)>  
**Objet :** A32629 Méthanisation GAROTERIE

Bonjour,

Tu trouveras ci-dessous un lien pour télécharger le plan d'implantation du projet de la méthanisation GAROTERIE.

<https://sharing.elcimai.com/index.php/s/txcSLQ9izRfKlfx>

Nous avons modifié le plan la semaine dernière pour ajouter un local transfo et les liaisons entre ce local et la TBGT. Les implantations des différentes cuves ou équipements ont été faites sur la base des échanges que nous avons eu en fin d'année 2018/début 2019.

La consultation des lots (Terrassement/VRD, GO, Charpente, électricité, etc...) se fera sur la base de ce plan.

Merci de vérifier que toutes les liaisons (fourreaux ou canalisations) qui sont à mettre en place par le lot VRD sont bien représentées et conformes à votre demande, que les hauteurs de plateformes et leur surface sont bonnes, que les stockages et bâtiment d'Hygiénisation correspondent à votre besoin.

Il est prévu de lancer la consultation la semaine prochaine.

D'autre part, est-ce que tu peux nous faire parvenir un bilan de puissance électrique et nous confirmer la puissance nécessaire pour la chaudière biomasse ?

Merci de ton retour et bien sûr nous restons à ta disposition.

Salutations.



**Gilles ROUX**  
Chargé d'affaires

GIRUS-GE - GIRUS - RVT2  
43 chemin du Vieux Chêne  
38 240 MEYLAN

[groux@elcimai.com](mailto:groux@elcimai.com)  
Tél. : 04.76.00.02.10  
Mob. : 06.16.67.56.74

**talbi anne-lise**

---

**De:** Pierre Paquier <P.Paquier@bts-biogas.com>  
**Envoyé:** vendredi 2 octobre 2020 08:48  
**À:** talbi anne-lise  
**Objet:** [!]Re: TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR L'UNITE DE METHANISATION

La trémie et chaîne complète peut sans problème incorporer ces déchets verts

Cordialement  
Pierre paquier  
**Pierre Paquier**  
Directeur France

E P.Paquier@bts-biogas.com  
T +33 (0)4 72 68 80 49 M +33 (0)6 31 79 64 35



---

**De :** talbi anne-lise <anne-lise.talbi@arcavi.com>  
**Envoyé :** Friday, October 2, 2020 8:25:54 AM  
**À :** Pierre Paquier <P.Paquier@bts-biogas.com>  
**Objet :** TR: TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR L'UNITE DE METHANISATION

Bonjour Pierre,

Pouvez-vous me confirmer par retour de mail que la trémie d'alimentation du digesteur est suffisante pour recevoir les déchets verts broyés et criblés en 40 mm suivant les données mensuelles ci-dessous ?

Merci d'avance  
Anne Lise

**De :** Alain GIRARD-BLANC <agirardblanc@elcimai.com>  
**Envoyé :** jeudi 1 octobre 2020 17:41  
**À :** talbi anne-lise <anne-lise.talbi@arcavi.com>  
**Objet :** RE: TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR L'UNITE DE METHANISATION

Bonjour,

Nous vous indiquons les caractéristiques pour les déchets verts et tonte de pelouse mélangé.

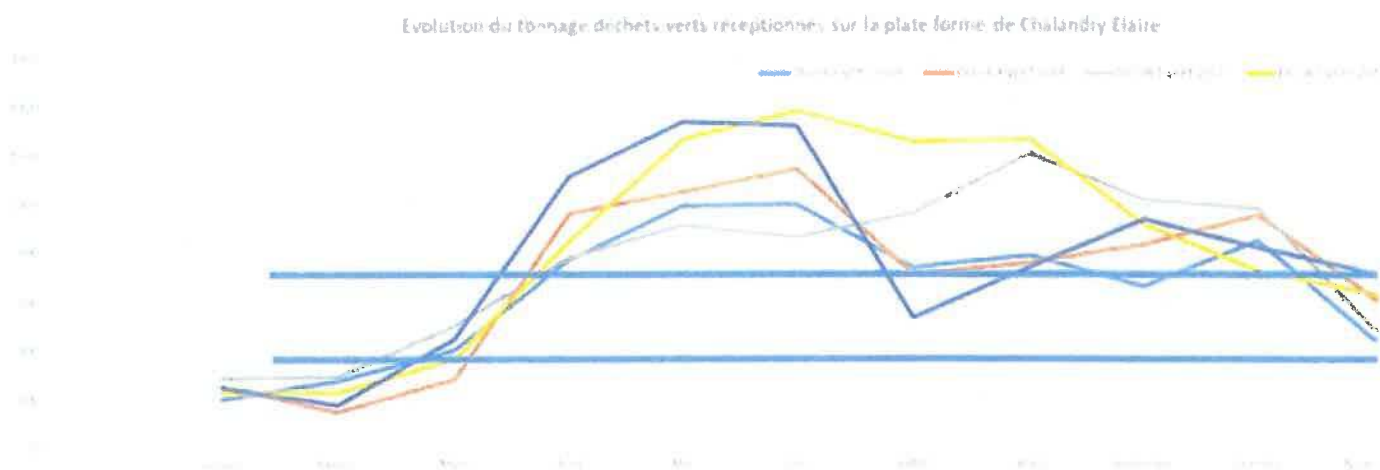
	MS (%)	MO/MS (%)	Potentiel méthanogène (Nm3/tMo)	Potentiel méthanogène (NM3/TMB)
Déchets vert et tontes de pelouse	31%	84%	300	78,1

Il est nécessaire de broyer les déchets verts et de les cribler avant d'introduire les déchets verts dans la trémie. Il faut vérifier le dimensionnement de la trémie avec BTS.

Pour pouvoir remplacer les 4200 T/an de biodéchets, il serait nécessaire d'avoir environ 4 500 t/an de déchets verts broyés, soit 375 T/mois.

	Matière sèche (%)	Matière organique (%)	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMo)	Quantité (T Mb/an)	Production de méthane (m3/an)
Biodéchets	27	83	379	4 200	356 722
Déchets verts et tonte de pelouse	31	84	300	4 500	351 540

En fonction des données envoyées, il apparaît que durant les mois de janvier, février et décembre (et Mars suivant les années), il n'y a pas assez de déchets verts. Il faudra donc stocker un peu de déchets verts, les mois précédents.



A notre avis, il est nécessaire de demander à BTS, la faisabilité de cette solution et les retours d'expérience qu'ils ont sur le traitement de déchets verts dans leur unité de méthanisation.

Notamment, si le dimensionnement de la trémie et du digesteur et post-digesteur actuelle, permettent de traiter les déchets verts.

Cordialement

**Alain GIRARD-BLANC**  
 Responsable Activité  
 valorisation biogaz et GNV  
 Ingénierie Process Energie et  
 Environnement

04.76.18.05.40  
 06.10.65.34.19  
[agirardblanc@elcimai.com](mailto:agirardblanc@elcimai.com)

**Elcimai Environnement**  
 43 chemin du Vieux Chêne  
 38 240 MEYLAN



[www.elcimai.com](http://www.elcimai.com)



De : talbi anne-lise <[anne-lise.talbi@arcavi.com](mailto:anne-lise.talbi@arcavi.com)>

Envoyé : jeudi 1 octobre 2020 14:13

À : Alain GIRARD-BLANC <[agirardblanc@elcimai.com](mailto:agirardblanc@elcimai.com)>

Objet : TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR L'UNITE DE METHANISATION



Bonjour,

Comme convenu, vous trouverez ci-joint les évolutions mensuelles de tonnages des déchets verts réceptionnés sur la plate-forme de compostage actuelle depuis 5 ans.

Cordialement,



Anne-Lise TALBI,  
Responsable du développement durable  
La Garoterie  
08 160 CHALANDRY ELAIRE  
Tél. 03.24.37.84.85 Fax. 03.24.56.40.87  
Port. 06.23.49.78.24  
[www.arcavi.fr](http://www.arcavi.fr)

